



Conditions générales de participation

L'inscription aux universités – BELC implique l'acceptation de la procédure d'inscription et des présentes conditions.

I. Inscription aux modules de formation

- inscription au(x) module(s) de votre choix dans la limite des places disponibles et après vérification des prérequis nécessaires.
- inscription effective sous condition de dossier de candidature complet (se reporter à la notice « Procédure d'inscription » concernant votre statut) ;
- validation de votre choix par le chef de projet, Monsieur David CORDINA, (cordina@ciep.fr) proposition éventuelle d'un autre parcours de formation, plus adapté à vos besoins.

II. Déroulement de la formation

En assistant aux universités – BELC, vous vous engagez à :

- participer aux conférences, tables rondes et présentations ;
- respecter les horaires de début et de fin de formation ;
- ne pas nuire au bon déroulement du stage ;
- respecter les règles de la vie en communauté.

III. Validation de la formation

À l'issue de la formation, un certificat reconnu par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère des affaires étrangères et du développement international, mentionnant le(s) module(s) suivi(s) et le volume horaire, est délivré aux participants.

IV. Annulation, désistement

Pour les conditions d'annulation et de désistement, veuillez vous reporter à la notice « Procédure d'inscription » concernant votre statut.

V. Assurance, responsabilité

Vous êtes invité(e) à vérifier auprès de l'organisme d'assurance que votre contrat couvre bien les risques pouvant survenir en cours de formation.

VI. Hébergement et restauration

Vous vous engagez à respecter le règlement intérieur des lieux d'hébergement et de restauration.

En outre,

- le droit d'occupation des chambres est strictement personnel et individuel ;
- la clé de votre chambre ne peut être ni prêtée, ni dupliquée ; en cas de perte, un double vous sera facturé ;
- il est strictement interdit de fumer dans tout lieu public.